

Les armoiries et le gonfalon de la Région autonome Vallée d'Aoste

Un peu d'histoire

Pour comprendre l'origine et le sens des armoiries de la Vallée d'Aoste, il est nécessaire de remonter à l'époque où naquirent les symboles héraldiques. Depuis des temps très reculés, les hommes ont utilisé des enseignes collectives pour se regrouper, et des enseignes individuelles pour se faire reconnaître. L'origine de ces symboles fait encore aujourd'hui l'objet de discussions, mais – de l'avis général – les emblèmes héraldiques, destinés à distinguer de père en fils les membres de certaines catégories sociales, voire à identifier durablement certains organismes ou associations, résultent tous de la convergence de quatre éléments préexistants : d'une part, les enseignes en ronde-bosse (celles des légions romaines, par exemple) et les différentes bannières (drapeaux, gonfalons, etc.) qui avaient un caractère collectif ; et d'autre part, les sceaux et les écus, qui étaient des symboles strictement personnels, encore que souvent destinés à être transmis aux héritiers, d'où l'usage héréditaire des armoiries.

Toutefois, même pour ce qui est des symboles individuels, l'on peut souvent relever des analogies significatives dans un groupe homogène d'armoiries – comme ceux des vassaux d'un même seigneur – les subordonnés ayant tendance, dans ce cas, à reprendre les couleurs et les symboles de leur supérieur. C'est ainsi que se constituent des groupes homogènes d'armoiries présentant des affinités liées à une hiérarchie. Mais malgré tout, les symboles communs reprennent souvent davantage la bannière de guerre du seigneur que ses armoiries personnelles. Tout laisse donc supposer que cette forme de « parenté » était liée à d'anciens groupements militaires, formés sur une base territoriale depuis le haut Moyen-Âge.

Le caractère essentiellement territorial de divers emblèmes héraldiques importants est par ailleurs attesté durant toute la période médiévale, dans le cas d'administrations de type républicain – telles que les Républiques et les Communes italiennes, les villes franches allemandes et flamandes, ainsi que les Cantons suisses – dont les armoiries n'ont aucun rapport avec des emblèmes dynastiques. C'est également le cas des enseignes des princes qui, pour leurs expéditions militaires réunissent un grand nombre de vassaux sous leur drapeau, lequel prend peu à peu le caractère d'une véritable enseigne « nationale » ou, pour le moins, régionale.

En Vallée d'Aoste, précisément, l'on trouve un groupe d'armoiries appartenant à certaines des plus anciennes familles nobles de la région qui présentent un élément commun, un lion comme figure principale de l'écu. Ce sont les familles De Amavilla, De Arverio, De Curia Maiori, D'Avise, Denabian, De Rivo, La Cour, La Mothe, La Tour en Gressan, Léaval, Montbel, Montjovet, Pascal, Rubilly, Santia, Sarriod d'Introd, Sarriod de La Tour et Sarre. Nous nous trouvons probablement là en présence d'une antique bannière de bataille collective, représentant précisément un lion, dont ont dérivé les différentes armoiries, par analogie. Et puisque certaines de ces familles faisaient déjà usage de leurs blasons au XII^e siècle, nous pouvons raisonnablement considérer que l'enseigne militaire originelle dont ceux-ci dérivent servait déjà depuis un certain temps, à cette époque, de signe de ralliement pour un territoire donné : le lion serait donc le symbole de la Vallée d'Aoste depuis l'aube de l'héraldique.

C'est en effet vers la moitié du XII^e siècle que naquit l'héraldique. Et le lion fut, d'emblée, une des figures les plus appréciées en raison de sa valeur symbolique. De fait, le roi des animaux représente la souveraineté, le pouvoir, la force et la puissance ; en outre, il est le symbole du Christ. Représenté de façon stylisée, il est rampant, conformément aux stylèmes de l'art byzantin, c'est-à-dire debout sur ses pattes arrière, en position d'attaque. Dans les armoiries, le lion se présente de bien des manières et dans les positions les plus diverses, entier ou mutilé. Avec la croix et l'aigle, c'est l'une des figures héraldiques les plus répandues, au point que, selon une maxime pleine d'ironie, « Qui n'a pas d'armes, porte un lion » et qu'un proverbe piémontais précise « *Tôr, crôs et liôn, sôn dij arme pour tüti i cantôn* ». D'après une estimation, près de 15% de toutes les armoiries connues ont pour figure principale un lion ; ce pourcentage qui va jusqu'à dépasser 70% dans les Flandres et en Hollande, se stabilise entre 60 et 70% dans les zones frontalières françaises et allemandes. Pour ce qui est des anciennes terres de la Maison de Savoie, le pourcentage oscille entre 35 et 50%.

Le plus ancien monument héraldique dont la date puisse être établie avec une certaine précision, et qui remonte à la période allant de 1150 à 1165, représente Godefroi Plantagenêt, comte d'Anjou, dont l'écu – tout comme le heaume – est semé de lions d'or sur un champ d'azur. Ses descendants, les rois d'Angleterre, conserveront les lions sur le blason de leur famille, qu'ils transmettront à leurs successeurs des diverses dynasties, et ce, jusqu'à aujourd'hui. En 1195, cependant, le roi Richard Cœur de Lion en fit modifier la position et, de « rampants » qu'ils étaient, les lions anglais devinrent

« passants ». L'héraldique continentale leur donne le nom de « léopards » depuis l'époque de la guerre de Cent Ans : les Valois – rivaux des Plantagenêts, lesquels revendiquaient eux aussi la couronne de France – menèrent une propagande active, y compris sur le plan symbolique : l'on attribua à ces lions anglais – qui n'étaient pas dressés dans une attitude belliqueuse, mais semblaient plutôt ramper sur le terrain et dont la forme évoquait vaguement un serpent – le nom et le caractère d'un animal, le léopard précisément, qui était alors considéré comme lâche et déloyal.

Le lion héraldique prit un sens politique précis durant la guerre qui opposa les Guelfes et les Gibelins : les premiers, partisans du duc Henri de Bavière, d'ailleurs surnommé « Henri le Lion », en avaient fait leur emblème, qui s'opposait à l'aigle, autre figure héraldique extrêmement répandue, symbole de l'Empire depuis toujours. L'aigle impériale, *de sable sur un champ d'or*, figurait aussi sur les premières armoiries adoptées tant par les comtes de Maurienne (les futurs comtes de Savoie) que par les vicomtes d'Aoste (qui allaient devenir les seigneurs de Challant), et ce, sans aucun doute pour souligner leurs fonctions de fonctionnaires publics, c'est-à-dire de représentants de l'empereur. Mais ces deux maisons portèrent aussi d'autres blasons, à caractère nettement plus dynastique : un *écu d'argent au chef de gueules, à la bande brochant sur le tout de sable*, pour les Challant; et la *croix d'argent sur un champ de gueules*, pour les Savoie. La tombe du comte Thomas II, dans la cathédrale d'Aoste, était à l'origine ornée des deux symboles. Mais le lion fut aussi l'une des enseignes des Savoie. La preuve en est tant le cimier de leur écu que les supports de leurs armoiries. D'autre part, une personnalité éminente de la famille, Pierre de Savoie – seigneur de Faucigny, qui était destiné à devenir comte de Savoie sous le nom de Pierre II, en 1263 – fit usage, pratiquement sa vie durant, d'un sceau représentant un lion.

Mais revenons à la Vallée d'Aoste. La présence d'un lion sur les armoiries de bon nombre des plus anciennes familles locales suggère que ce symbole était lié au territoire de la Région. Certains indices laissent supposer que le lion pouvait même, d'une certaine manière, avoir un rapport avec l'Église locale. Dans la mesure où ils exerçaient des pouvoirs seigneuriaux, les prélats et les responsables de communautés religieuses disposaient eux aussi de milices, qu'il leur arrivait même de mener personnellement au combat. Les évêques, notamment, jouaient un rôle politique important : Aymon de la Porte Saint-Ours, par exemple, évêque d'Aoste de 1170 à 1176, prit parti pour les Guelfes et soutint le pape Alexandre III contre Frédéric

Barberousse. Peut-être est-ce à lui que l'on doit l'adoption du lion comme emblème territorial du diocèse d'Aoste. Ce n'est certainement pas un hasard, en effet, si la plupart des familles que nous avons citées plus haut parce que leur armoiries comportent un lion étaient les vassales de l'évêque. Et ce n'est pas un hasard non plus si, en 1191, dans le cadre de la charte des franchises accordée à la ville d'Aoste par le comte Thomas I^{er} de Savoie, les citoyens et les bourgeois se font représenter par l'évêque Valbert et si, pour désigner la circonscription militaire de la Vallée d'Aoste, le rédacteur du document emploie le terme *episcopatus*, qui signifie « diocèse ». En cas de guerre, les Aostois s'engagent en effet, à soutenir le comte militairement *in episcopatu Augustensi* et financièrement *extra episcopatum*. Ce document semble donc confirmer que le diocèse et l'unité territoriale de recrutement de la milice du comte étaient déjà une seule et même chose bien avant la fin du XII^e siècle.

Nous ne disposons à l'heure actuelle d'aucun témoignage héraldique attestant que le lion soit effectivement demeuré un symbole militaire collectif entre la seconde moitié du XIII^e siècle et le début du XVI^e siècle, c'est-à-dire entre le moment où, du point de vue politique, les Savoie l'emportèrent définitivement sur les évêques et leurs vassaux, et la grande crise que connut le duché de Savoie, sous le règne de Charles II. C'était l'époque des grandes seigneuries féodales, où les milices des seigneurs suivaient les enseignes rouges frappées d'une croix blanche des Savoie et les bannières des « seigneurs bannerets », vassaux des Savoie qui jouissaient du privilège de combattre sous leurs propres couleurs.

Ce fut précisément lorsque les domaines de la Maison de Savoie – enclavés entre les terres du roi de France et celles de l'empereur – traversèrent une période critique et que le calvinisme menaça le monopole exercé par l'Eglise catholique sur les choses sacrées, que le lion réapparut, et dans un contexte hautement symbolique de plus, dans les années 1522-1526. La lunette de la Nativité, qui orne le grand portique de la cathédrale d'Aoste, est flanquée de fresques représentant deux lions qui étreignent chacun une flamme rouge marquée d'une croix blanche. Le lion est un symbole du Christ et la flamme marquée d'une croix est l'emblème qui accompagne généralement l'iconographie de la Résurrection : à côté de Noël, peut-être a-t-on voulu évoquer Pâques. Cependant, ces lions ont un aspect décidément héraldique et les flammes qu'ils soutiennent ne sont pas, comme d'ordinaire, blanches à croix rouge, mais au contraire rouges à croix blanche. Comment ne pas penser, dans ces conditions, aux couleurs de la

Maison de Savoie soutenues par un lion, cet antique symbole de la Vallée tiré de l'ombre où il avait disparu pendant des siècles et à l'alliance d'un symbole déjà religieux avec un emblème politique...

La disparition des États de la Maison de Savoie après l'invasion française de 1536 aboutit, de fait, à l'indépendance politique du duché d'Aoste, dirigé par l'Assemblée des États et par le Conseil des Commis. Et tant qu'il y eut des institutions autonomes dans la Vallée, le symbole du duché fut précisément le lion : dans un premier temps, sur un écu dont le chef portait les couleurs des Savoie, comme on peut le voir sur les sceaux des XVI^e et XVII^e siècles, puis seul, comme sur les sceaux du XVIII^e siècle et sur le blason décrit en 1737 par l'historien Jean-Baptiste de Tillier, secrétaire de l'Assemblée des États et du Conseil des Commis : « Le duché d'Aoste porte pour armoiries un champ de sable au lion rampant d'argent armé et lampassé de gueules ».

La signification territoriale du lion, symbole du duché d'Aoste, est également confirmée par l'héraldique savoyarde. A partir du XV^e siècle et, surtout, du XVI^e siècle, les armoiries se compliquent progressivement. Les familles nobles, et plus particulièrement les dynasties régnantes, ont tendance à insérer dans leurs armoiries une profusion de symboles, relatifs à leurs alliances familiales les plus illustres, aux titres et aux terres qu'elles possèdent, voire même à celles qu'elles revendiquent au titre de droits plus ou moins concrets. Le duc Emmanuel-Philibert, qui reconstitue les États de Savoie enrichit le simple écu de gueules à la croix d'argent de ses ancêtres, qu'il conserve au centre de ses armoiries, mais l'entoure d'une série d'autres emblèmes. L'écu est *écartelé* : le premier et le quatrième quartiers, considérés comme les « quartiers d'origine », représentent ce que l'on appelle le « point de Saxe », qui est à son tour *parti de Westphalie (ou Saxe ancienne) et de Saxe moderne, et enté en pointe d'Angrie*. En utilisant ce symbole, Emmanuel-Philibert voulait soutenir une filiation imaginaire entre les Savoie et l'antique « duc » des Saxons, Witikind, qui avait combattu Charlemagne, le roi des Francs. Evidemment guidé par ses intentions politiques, il soulignait ainsi son alliance avec l'Empire germanique contre le roi de France. Les deux autres quartiers représentent respectivement le duché du Chablais (*un lion de sable sur un champ d'argent semé de billettes de sable*) et le duché d'Aoste (*un lion d'argent sur un champ de sable*).

Le fils d'Emmanuel-Philibert, Charles-Emmanuel I^{er}, conserve les armoiries de son père. Ses successeurs – Victor-Amédée I^{er}, Charles-Emmanuel II et Victor-Amédée II – décident quant à eux d'y ajouter les symboles des autres terres de la Maison de Savoie. Le point de Saxe passe au second plan, faisant place à un « point de prétention », celui de Chypre, qui élevait la dynastie au rang royal : car – en leur qualité de descendants d'Anne de Lusignan, reine de Chypre qui avait épousé le duc Louis de Savoie (1440-1465) – les Savoie prétendaient au trône de Chypre et de Jérusalem. C'est ainsi qu'apparurent sur leurs armoiries la croix de Jérusalem, ainsi que les lions des Lusignan et des royaumes de Chypre et d'Arménie. Les lions du Chablais et d'Aoste furent réunis sur le troisième quartier, le dernier quartier portant les armoiries du duché de Genevois (qui faisait partie des domaines des Savoie depuis 1422) et du duché de Monferrat (dont Victor-Amédée II obtint le titre en 1708, mais que les Savoie revendiquaient depuis le règne de Victor-Amédée I^{er}).

En 1720, ce même Victor-Amédée II devint roi de Sardaigne : outre les points de Chypre, ainsi que de Saxe, et les deux lions du Chablais et d'Aoste, ses armoiries comprenaient un quartier portant les armes de la Principauté du Piémont (héritage de la branche des Savoie princes d'Achaïe depuis le XV^e siècle), du marquisat de Saluces, du duché de Genevois et du marquisat de Monferrat (acquis par Victor-Amédée II en 1708). En pointe, figure l'aigle du Comté de Nice (terre des Savoie depuis 1388) ; au cœur, l'écusson de Savoie est placé sur la poitrine de l'aigle de Maurienne (connu sous le nom de « point de Savoie ancienne ») et en point d'honneur, les armoiries du Royaume de Sardaigne sont ajoutées : *d'argent à la croix de gueules, cantonnée de quatre têtes de maure de sable tortillées d'argent.*

A la suite du Congrès de Vienne, en 1815, le territoire de la république de Gênes est annexé au Royaume de Savoie, et son emblème – la croix rouge de saint Georges sur un champ d'argent – fut ajoutée par Victor-Emmanuel au troisième quartier de ses armoiries, qui portaient déjà les lions du Chablais et d'Aoste, ainsi que l'aigle de Nice.

Le lion d'Aoste disparaît des armoiries royales sous le règne de Charles-Albert. Celui-ci adopte un écu écartelé : *au premier de Sardaigne ; au deuxième, parti de Lusignan et de Jérusalem ; au troisième de Gênes et au quatrième de Piémont ; sur le tout de Maurienne et sur le tout du tout de Savoie.* Victor Emmanuel II, devenu roi d'Italie en 1861, reprend pour emblème de son nouveau Royaume le simple *écu de gueules à la croix d'argent.* Le lion valdôtain ne réapparaît même pas à la création de la

lignée ducale des Savoie-Aoste, puisque les ducs d'Aoste lui préférèrent une simple brisure de l'écu royal : une bordure composée d'or et d'azur. Ce qui n'empêcha pas certains membres de la Maison de Savoie d'utiliser, de temps à autre et officieusement, des armoiries sur lesquelles figurait le lion. Au château de Sarre, par exemple, Humbert I^{er} fit décorer le plafond du salon du premier étage d'armoiries comprenant, outre la croix d'argent sur un champ de gueules, le point de Saxe, l'aigle de Maurienne et le lion d'Aoste. Une décision qui dénote l'usage politique et dynastique des emblèmes héraldiques : ce faisant, il rappelait les prétendues origines germaniques de sa dynastie et revendiquait l'aigle, symbole de l'Empire germanique à l'époque où la Triple Alliance unissait l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche (d'ailleurs, la reine Marguerite, dont la mère était bavarroise, avait une sympathie marquée pour les zones germaniques, d'où le fait que Gressoney était son lieu de villégiature préféré).

La commune d'Aoste continue, quant à elle, d'utiliser le lion et les armoiries que De Tillier avait décrites. Quand la Province d'Aoste est créée, en 1927, elle comprend aussi Ivrée et le Canavais et c'est tout naturellement que l'on reprend l'ancien emblème territorial du duché, *un lion d'argent sur un champ de sable, associé à la croix de gueules sur un champ d'argent*, symbole de la commune d'Ivrée depuis le Moyen-Âge. Les armoiries provinciales sont approuvées par le décret du Roi du 20 septembre 1928 et le gonfalon, par celui du 19 mars 1934.

La Circonscription autonome de la Vallée d'Aoste, qui voit le jour le 7 septembre 1945, deviendra Région autonome en vertu du Statut spécial approuvé par l'Assemblée constituante le 26 février 1948 ; ses armoiries ainsi que son gonfalon reprennent encore une fois le séculaire *lion d'argent sur un champ de sable*. Le Gouvernement italien reconnaît rapidement l'utilisation de fait des armoiries régionales, par un décret du ministre des Transports, datant du 10 novembre 1947, qui prévoit que les plaques d'immatriculation délivrées en Vallée d'Aoste portent « les armoiries de la Vallée d'Aoste ». L'approbation formelle des armoiries et du gonfalon ne date toutefois que du décret du président de la République du 13 juillet 1987, qui apporta quelques modifications marginales : la suppression de la cordelière du gonfalon et, dans les armoiries, la formalisation de la filière d'or et l'addition d'une couronne d'un style inédit. Pour tous les usages courants, la Région a recours à une version stylisée des armoiries, qui correspond tout à fait à la description héraldique officielle : une version

qui confirme la souplesse de l'héraldique et son adaptabilité aux goûts contemporains à travers les siècles.